

### SYNTHESE

- Les 26 exploitations irrigantes participant au projet de la réserve de Sainte-Soline (SEV 15), dont 12 y seront directement connectées, ont une surface agricole de 80 ha SAU par actif, supérieure d'un quart à celles des 159 autres exploitations présentes en 2020 dans les onze communes concernées par ce projet (65 ha par actif) ;
- Cependant, en basant la comparaison sur la dimension économique, mesurée selon un chiffre d'affaires ramené à l'exploitation tel que le propose le RA 2020 (PBS : production brute standard), les exploitations du projet de Sainte-Soline ont une taille économique légèrement inférieure à celles observées dans les systèmes de grandes cultures et de polyculture-élevage de l'ex-Poitou-Charentes : elles se classent ainsi entre les petites et les moyennes exploitations de l'ex-région dans la typologie. On retrouve cette similitude dans les aides de la PAC perçues en 2020 : elles s'élèvent à environ 22 000 €/ETP (équivalent temps plein), chez les irrigants comme chez les autres exploitants du périmètre : cela conforte le fait que les irrigants ont la même dimension économique moyenne ramenée à l'actif agricole que les autres exploitants du bassin ;
- Le projet regroupe 48 actifs agricoles (42 emplois familiaux et 6 salariés), répartis pour moitié dans quinze exploitations céréalières et pour moitié dans onze exploitations de polyculture-élevage, avec des ateliers variés et parfois combinés : bovins (lait et viande), ovins, caprins et volailles (poulets, canards), à l'image de la diversité des systèmes et du bassin de production ;
- Quatre exploitations irrigantes peuvent être considérées comme grandes (plus de 140 ha/ETP), et huit comme petites (moins de 60 ha/ETP). Les élevages des irrigants de la SEV sont en moyenne un tiers plus importants (UGB par actif) que ceux des autres exploitations du périmètre du projet, et font en moyenne 50-60 vaches laitière ou allaitantes et 250-350 chèvres ou brebis par actif ;
- Quatre exploitations du projet SEV 15 sont inscrites dans les AOP Charentes-Poitou (beurre) et Label Rouge (viandes ovine et bovine). Quatorze exploitations irrigantes contractualisent des MAEC « outardes canepetières ». Les 26 irrigants entretiennent actuellement 215 km de haies. En 2021 et 2022, il y a eu deux cessations entraînant trois reprises, et une installation en prolongement d'une exploitation en place, soit un bilan de deux irrigants supplémentaires ;
- Les volumes engagés dans le projet s'élèvent à 1,26 Mm<sup>3</sup>, dont 628 000 m<sup>3</sup> stockés dans la SEV 15. Cela représente 48 500 m<sup>3</sup> par exploitation, un volume inférieur d'un tiers à la moyenne des autres irrigants du sous-bassin de la Sèvre amont (75 500 m<sup>3</sup> de volumes autorisés par exploitation en 2022, mais nous ne connaissons pas la main d'œuvre agricole qu'emploient ces dernières) ;
- Ramenés à l'actif agricole, les volumes moyens sont de 26 500 m<sup>3</sup>/ETP. Dix exploitations irrigantes sur 26 disposent de 20 000 m<sup>3</sup>/ETP ou moins et détiennent un quart des volumes engagés totaux. À l'opposé, trois irrigants de la SEV 15 ont plus de 50 000 m<sup>3</sup>/ETP, et détiennent 13 % des volumes totaux.

**Données de cadrage : des exploitations irrigantes dans les mêmes systèmes de production que les non irrigantes, avec des moyens de production par actif plus importants d'un quart à un tiers**

Cette synthèse est issue du dépouillement des 26 diagnostics réalisés entre 2019 et 2021 auprès des irrigants concernés par la SEV 15, complété de données PAC 2020 (Telepac), RA 2020 (Agreste) et OUGC délégué de l'EPMP (CIA 17-79).

Le projet de la réserve de Sainte-Soline, qui fait partie du sous-bassin de la Sèvre niortaise amont (MP1), concerne 26 exploitations irrigantes, dont 12 y seront raccordés et 14 continueront à prélever dans le milieu, sur les 67 irrigants du sous-bassin MP1.

Figure 1

Exploitations dans le périmètre des 11 communes où se trouvent les points de prélèvements des irrigants du projet SEV 15	SEV 15	Non irrigants SEV 15 des 11 communes	Total des exploitations des 11 communes	irrigants SEV 15 / Total des 11 communes	Systèmes de polyculture-élevage de la SEV 15				
					Source : CIA 17-79 d'après CRA NA	Elevages	Actifs (UMO)	UGB	UGB par UMO
Total des exploitations	26	159	185	14%					
Actifs totaux (ETP)	48	216	263	18%					
Aides PAC 2020 (*)	1 064 641	4 800 519	5 865 161	18%					
Aides PAC par ETP	22 414	22 276	22 301						
Aides PAC par ha SAU	280	342	328						
SAU	3 801	14 054	17 855	21%					
UGB totaux	1 381	7 783	9 164	15%					
Polyculteurs-éleveurs	11	84	95	12%					
% polyculteurs-éleveurs	42%	53%	51%						
SAU par ETP	80	65	68						
ETP / exploitation	1,83	1,36	1,42						
UGB totaux par élevage	126	93	96						
Exploitations avec SIQO	4	40	44	9%					
% des exploitations avec SIQO	15%	25%	24%						
Exploitations avec MAEC	14	51	65	22%					
% des exploitations avec MAEC	54%	32%	35%						

Systèmes de polyculture-élevage de la SEV 15				
Source : CIA 17-79 d'après CRA NA	Elevages	Actifs (UMO)	UGB	UGB par UMO
Bovins viande (*)	4	6,5	630	97
Ovins viande	2	2,0	98	49
Bovins lait	2	5,0	150	30
Caprins lait	1	3,0	42	14
Bovins viande + ovins	1	2,5	259	104
Bovins viande + caprins	1	2,5	202	81
<b>Ensemble</b>	<b>11</b>	<b>21,5</b>	<b>1 381</b>	<b>64</b>

(\*) : dont un avec volailles de chair = 49 000 têtes par an

Sources : TELEPAC, RA 2020 et CIA 17-79, d'après CRA NA  
 (\*) : aides 1° pilier + bio + MAEC + Assurance récolte

Si on replace ces 26 exploitations irrigantes dans leur territoire d'activité (figure 1), c'est-à-dire dans les onze communes où se situent leurs points de prélèvements d'eau, elles représentent 14 % des 185 exploitations agricoles recensées en 2020 (RA 2020), 18 % de l'emploi agricole à la production (ETP = équivalent temps plein) et détiennent 21 % de la SAU du périmètre considéré. Les surfaces irrigables du projet SEV 15 (1 600 ha) représentent 7 % de la SAU du périmètre.

Les exploitations irrigantes sont en surface un quart plus grandes que les exploitations en sec : 80 ha/ETP contre 65 ha/ETP, même s'il y a un peu plus d'emplois agricoles dans les exploitations irrigantes (1,75 ETP contre 1,37 ETP dans les autres exploitations).

Les polyculteurs-éleveurs représentent 40 % des exploitations irrigantes de la SEV (11 élevages dans 26 exploitations), mais la moitié des actifs agricoles (ETP) : selon le RA 2020, c'est une proportion un peu inférieure à celle des non irrigants (84 élevages pour 159 exploitations). Ils détiennent 15 % des UGB totales. Les élevages des irrigants sont en moyenne un tiers plus grands que les autres : 126 UGB contre 93 UGB par élevage dans les autres exploitations.

Aucune exploitation irrigante n'est en bio, dans une zone où ce label ne s'est pas du tout développé (quatre exploitations sont en bio sur les 185 exploitations des onze communes du périmètre selon les versements Telepac 2020, soit 2 % des exploitations). Quatre exploitations du projet SEV 15 sont inscrites dans les AOP Charentes-Poitou (beurre) et Label Rouge (viandes ovine et bovine). Plus de la moitié des irrigants (14) contractualise des MAEC, à chaque fois la MAEC « outardes canepetière » (retard de fauche, limitation de la fertilisation minérale des prairies...), avec pour une exploitation une MAEC supplémentaire visant à introduire des protéines dans les surfaces irriguées, et pour une autre une MAEC visant la réduction des produits phytos. Les 26 irrigants entretiennent actuellement 215 km de haies.

En 2021 et 2022, il y a eu deux cessations entraînant trois reprises, et une installation en prolongement d'une exploitation en place, soit un bilan de deux irrigants supplémentaires.

### **Focus sur les dimensions économiques des irrigants du projet de Sainte-Soline par rapport à celles des agriculteurs de l'ex-Poitou-Charentes**

Le recensement agricole de 2020 (RA 2020) nous donne la répartition des exploitations, des surfaces et de la main d'œuvre selon la production brute standard (PBS), qui est un chiffre d'affaires forfaitaire calculé pour chaque culture ou chaque animal (moyenne des données économiques 2013-2017), puis ramené à l'exploitation. Elles sont ensuite classées selon l'importance de la PBS par exploitation (figure 2).

Pour évaluer la taille économique des irrigants par rapport aux autres exploitants, nous proposons de regarder les surfaces par actif pour chaque tranche de PBS dans les orientations technico-économiques concernées (OTEX « grandes cultures » et OTEX « polyculture-élevage »).

Figure 2

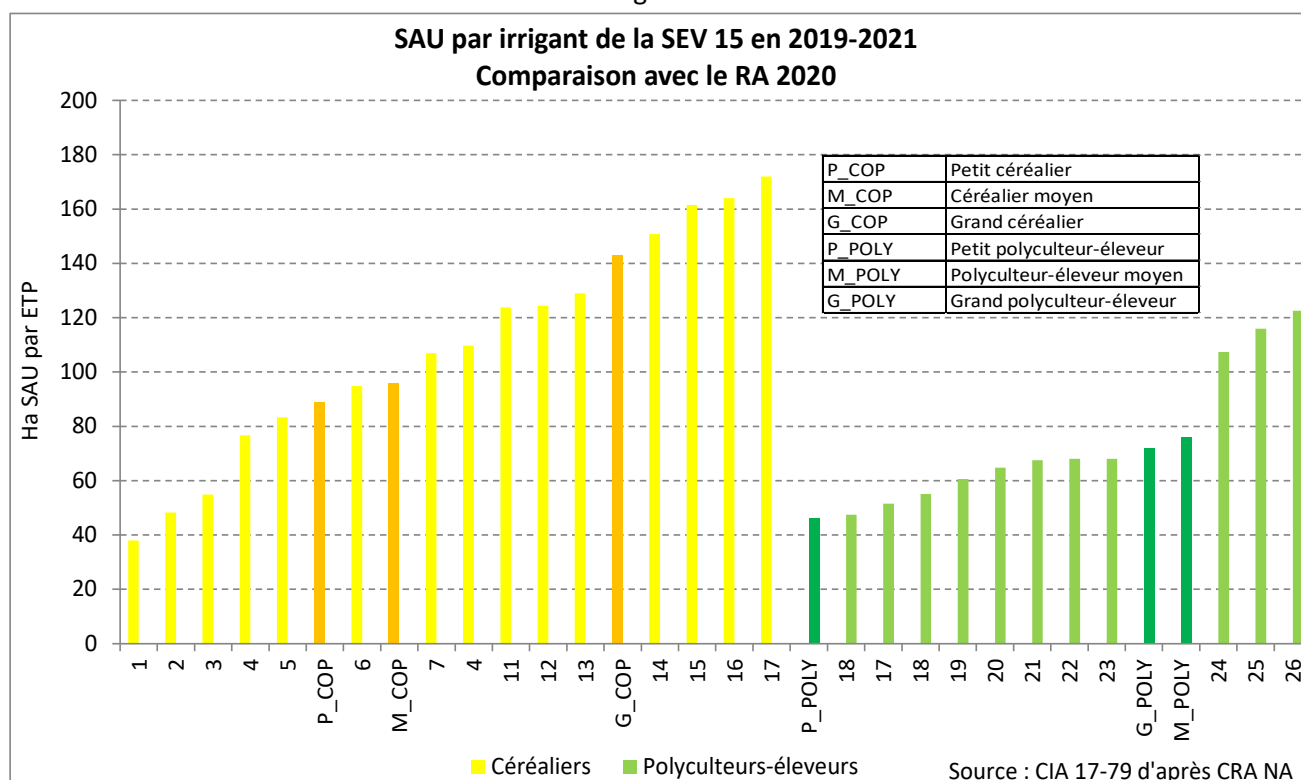
Classement RA 2020 (ex-Poitou-Charentes)	PBS par exploitation	SAU (ha) par ETP	
		OTEX grandes cultures	OTEX polyculture-élevage
Micro exploitations	25 000 € et moins	32	19
Petites exploitations	de 25 000 € à moins de 100 000 €	89	46
Exploitations moyennes	de 100 000 € à moins de 250 000 €	127	76
Grandes exploitations	250 000 € et plus	143	72
<b>Ensemble</b>		<b>104</b>	<b>65</b>
<b>26 irrigants de la SEV 15</b>		<b>96</b>	<b>64</b>

Les céréaliers de la SEV 15 ont une surface inférieure à la surface moyenne des céréaliers de l'ex-Poitou-Charentes (7 500 exploitations). Les polyculteurs-éleveurs de l'ex-région (2 700 exploitations) ont des surfaces très proches de celles des irrigants de la SEV 15, légèrement plus réduites.

Si on devait placer les irrigants selon le classement par tranche de PBS proposé dans le RA 2020, les céréaliers se placeraient entre les petites et les moyennes exploitations de l'ex-région, et les polyculteurs-éleveurs légèrement en-dessous des grandes exploitations. La figure 3 suivante donne le positionnement des irrigants dans toute la diversité des tailles d'exploitations.

On retrouve cette similitude dans les aides de la PAC perçues en 2020 : elles s'élèvent à environ 22 000 €/ETP, chez les irrigants comme chez les autres exploitants du périmètre : cela conforte le fait que les irrigants ont la même dimension économique moyenne ramenée à l'actif agricole que les autres exploitants du bassin.

Figure 3



- Céréaliers : cinq irrigants de la SEV 15 ont des surfaces plus réduites que la tranche « petites exploitations » de l'ex-Poitou-Charentes, et quatre ont des surfaces plus importantes que la tranche « grandes exploitations » ; les autres sont situés entre les tranches des petites et des moyennes exploitations ;
- Polyculteurs-éleveurs : huit polyculteurs-éleveurs sont situés entre les tranches « petites exploitations » et « moyennes-grandes exploitations » ; les trois autres ont des surfaces (significativement) plus importantes que les polyculteurs-éleveurs de la tranche « grandes exploitations » (110-120 ha/ETP).

### **Fonctionnement de la SEV 15 à partir de 2024 : une grande disparité de volumes, à l'image de la disparité des systèmes de production**

Les volumes moyens par actif engagés par les irrigants pour 2024 sont de 26 500 m<sup>3</sup>/ETP (figure 4). Par système de production, les céréaliers disposent de plus de 33 000 m<sup>3</sup>/ETP (de quoi irriguer une petite vingtaine d'hectares de maïs grain ou de soja), et les polyculteurs-éleveurs de 19 000 m<sup>3</sup>/ETP (de quoi irriguer une vingtaine d'hectares de luzerne).

Figure 4

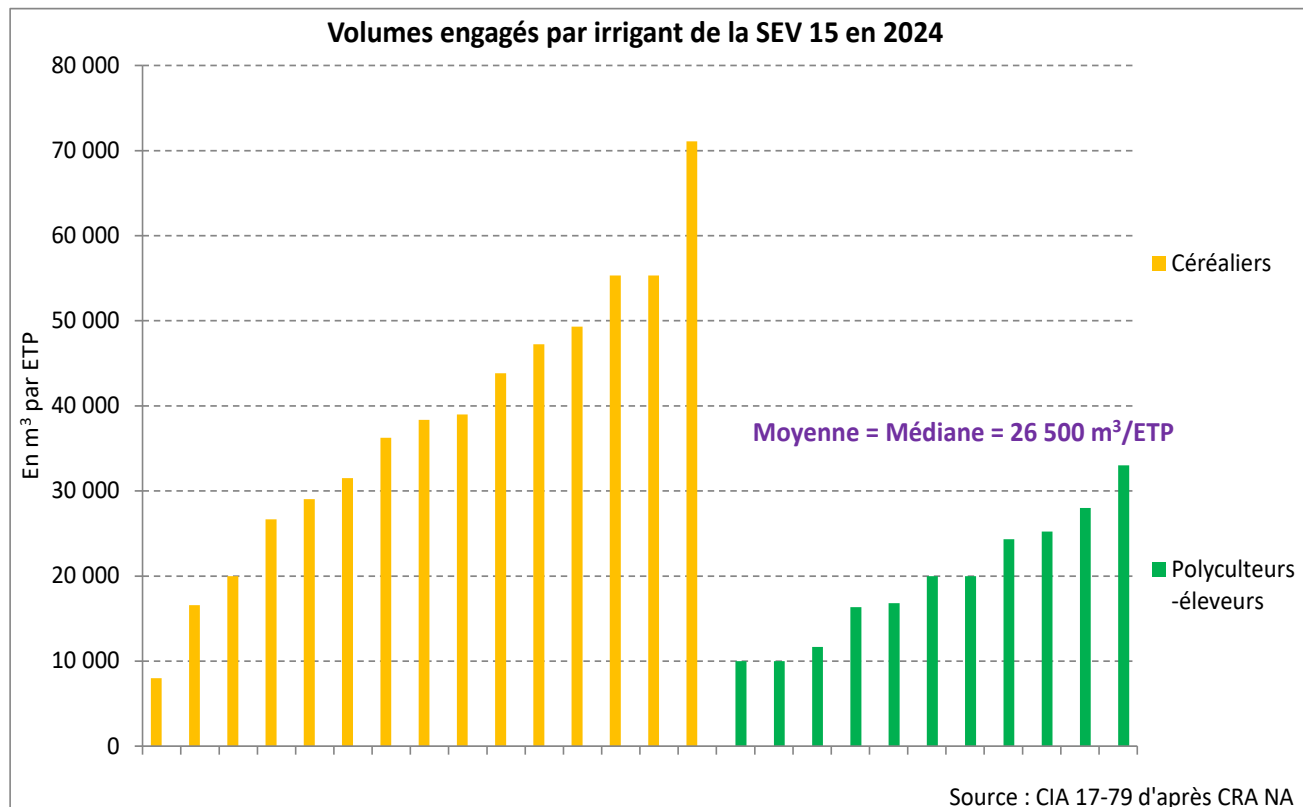
Synthèse des diagnostics sur la réserve de Sainte-Soline (SEV 15) Septembre 2022	Irrigants	Actifs agricoles (ETP)	Surfaces irrigables			Volumes OUGC (m <sup>3</sup> )	Volumes engagés 2024 (m <sup>3</sup> )	Volumes par ETP (m <sup>3</sup> )
			ha	ha/ETP	% SAU			
<b>Ensemble</b>	<b>26</b>	<b>48</b>	<b>1 608</b>	<b>34</b>	<b>42%</b>	<b>1 423 897</b>	<b>1 258 724</b>	<b>26 499</b>
- Dont céréaliers	15	24	974	41	42%	908 840	804 040	33 502
- Dont polyculteurs-éleveurs	11	24	635	27	42%	515 057	454 684	19 348

Source : CIA 17-79 d'après CRA NA

En réalité, les surfaces irrigables moyennes oscillent entre 30 ha (polyculteurs-éleveurs) et 40 ha (céréaliers), compte tenu de l'irrigation de cultures moins gourmandes en eau comme les céréales d'hiver, le tournesol...

Comme sur tout le territoire et dans tous les systèmes de production, ces moyennes masquent les disparités de volumes engagés par exploitation (figure 5).

Figure 5



Dix exploitations irrigantes sur 26 disposent de 20 000 m<sup>3</sup>/ETP ou moins et détiennent un quart des volumes engagés totaux. À l'opposé, trois irrigants de la SEV 15 ont plus de 50 000 m<sup>3</sup>/ETP, et détiennent 13 % des volumes totaux.

En ramenant les volumes à l'exploitation, les 26 irrigants de la SEV 15 disposent de volumes d'un tiers inférieurs à ceux détenus par les 41 autres irrigants du sous-bassin de la Sèvre amont : 48 500 m<sup>3</sup> contre 75 500 m<sup>3</sup>.